

**Ce mois de septembre va terminer sur des maximales moyennes à peine au dessus des normales (+0,7°C), et des minimales dans les normes. Mais cette moyenne cache une première décade chaude, une baisse températures en deuxième décade et une dernière décade très en dessous des normales. On a l'impression de passer de 6 mois d'été, à l'hiver. La pluie bien marquée en première décade, suivie d'une accalmie rompue depuis quelques jours porte à 54 mm le cumul enregistré par exemple à Beauvais sur le mois, donc déjà en léger excédent mais sans commune mesure avec les pluies diluviennes qui se sont abattues sur certains secteurs en bordure maritime causant des dégâts en plaine, sur pommes de terre notamment.**

Avec la fraîcheur, les colzas qui étaient levés en début de mois ralentissent un peu désormais mais ils ont bien profité de la chaleur et des sols chauds, et atteignent parfois jusqu'au stade 8 ou 9 feuilles. C'est plus compliqué pour les levées plus tardives qui n'ont pas encore atteint le stade 4 feuilles. En parallèle les repousses et graminées se développent allègrement.

## **BLE**

### **Semer tôt, ou pas ...**

Si les semis très précoces peuvent présenter des avantages (organisation, coût semence un peu plus faible ...) les inconvénients pèsent de plus en plus lourd :

- on n'est pas au potentiel maximum qui est plutôt autour du 5-15 octobre,
- avec la suppression des protections insecticides sur la semence, on est plus exposé au risque pucerons-cicadelle, plus compliqué à contrôler avec les protections foliaires qui plus est sont plus dommageable vis-à-vis des auxiliaires et de la biodiversité,
- la pression graminées est plus forte, avec un risque de développement de résistances accru, et des solutions chimiques qui se réduisent à peau de chagrin
- les premiers cycles de maladies plus précoces génèrent un fond de cuve plus important sortie hiver
- sur des blés trop développés, le stade maximum de résistance au froid (3 feuilles) peut être dépassé et en cas de gel hivernal intense, et les dégâts peuvent être plus importants.
- Avec une montaison plus précoce, en jours plus courts, le risque verse est un peu plus important

### **Démarrer au 10 octobre souvent un bon compromis**

En pratique attendre le 10 octobre règle déjà le problème cicadelles tout en étant dans la période de potentiel maximum avec un risque pucerons moins fort, qui peut en général se gérer avec un seul aphicide en cas d'atteinte du seuil de traitement.

Attendre le 15 octobre réduit encore le risque pucerons et réduit en moyenne les populations de vulpin de moitié sans perte de potentiel.

Attendre le 20 octobre règle normalement le problème pucerons et réduit de moitié les populations de raygrass avec une perte de potentiel encore limitée.

En bio sans solutions chimiques on attend généralement le mois de novembre avec un impact sur le rendement plus significatif mais une pression bioagresseurs très réduite.

A chacun de se positionner en fonction de ses objectifs, type de sol, équipement, météo ...

Il est également judicieux de raisonner à la parcelle. Une parcelle très infestée en graminées pourra par exemple être spécifiquement reportée en fin de planning de semis.

### **Commencer par les variétés tardives à montaison**

En cas de semis très précoce il est au moins important de commencer par les variétés les plus tardives à montaison telle que Boregar, RGT Libravo, Costello par exemple.

## **COLZA**

### **Ravageurs à suivre en fonction des stades**

Les stades sont extrêmement hétérogènes cette année, le suivi des ravageurs nécessite d'en tenir compte à la parcelle :

- Sur les parcelles les moins avancées, au stade levée à 3 feuilles il faut surveiller les morsures d'altise, les limaces, les pucerons.
- Dans les parcelles à 4 feuilles, encore les limaces et les pucerons (fin du risque morsures d'altises)
- Dans les parcelles à 5 et 6 feuilles les pucerons (fin du risque morsures d'altises et limaces)
- Les parcelles à 7, 8 et 9 feuilles ont dépassé les périodes de risque morsures d'altises, limaces et pucerons, et sont même bien parties pour bien résister aux futures attaques de larves d'altises.

### **Situation en plaine**

Le parasitisme reste pour l'instant assez limité, mais en hausse surtout sur altises qui semblent atteindre leur pic de vol comme chaque année à cette époque. Le réseau du BSV relève quelques situations avec soit plus de 80% de pieds avec morsures, soit plus de 25% de surface foliaire détruite, mais aucune situation avec les 2 critères qui constituent le seuil de nuisibilité A suivre sur les petits colzas de 3 feuilles et moins.

Quelques parcelles dépassent le seuil de 20% des plantes porteuses de pucerons jusqu'au stade 6 feuilles. Si vous avez choisi une variété résistante à la jaunisse TuYV (CEPP N° 2018-047) il n'y a pas lieu d'intervenir. Dans le cas contraire utiliser Teppeki à 0,1 kg/ha de préférence le soir, et si possible en localisé (technique alternative : semis à 45-50, et rampe de localisation). On évite de gaspiller 2/3 de produit pour rien. Le karaté K est déconseillé car les pucerons sont considérés résistants au pyrimicarbe (action vapeur) et la partie pyrèthre ne va pas toucher les pucerons qui sont sous les feuilles, tout en étant extrêmement moins sélective des auxiliaires que la solution Teppeki, par neutre mais moins impactante.

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 27 septembre 2022 (BSV G.C. N°33), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »